

# L'entretien d'un ruisseau



## Sommaire :

- Le cours d'eau.
- Comment et quels arbres faut-il couper ?
- Les espèces non désirables.

---

### ► Le cours d'eau.

*« Le cours d'eau, je l'utilise, je le respect, je l'entretien. »*

*« Si on ne fait rien pour lui, il ne fera rien pour nous ! »*



La préservation des rivières et des cours d'eau en général par un entretien régulier constitue un devoir **d'intérêt général**. L'ensemble de la population bénéficie aujourd'hui de la rivière (sport d'eau vive, pêche, cadre paysager, mais aussi alimentation en eau, exutoire des eaux pluviales, épurateur des eaux usées ...).

Si le riverain a le devoir et l'intérêt d'effectuer cet entretien, les collectivités locales, dans un souci de gestion globale cohérente, peuvent l'aider ou se substituer à lui. Le riverain qui souhaite effectuer lui-même l'entretien du cours d'eau et en particulier la ripisylve trouvera dans ce dossier des techniques spécifiques et quelques précautions à prendre.

Une **RIPISYLVE**, c'est quoi ?

La RIPISYLVE est un liseré végétal plus ou moins large qui a la particularité de botter les milieux aquatiques comme les rivières. Du fait de la présence de l'eau, elle est dessinée par des frênes, des aulnes et des saules.

## *Des conseils pour un bon entretien.*



Avant d'envisager toute intervention dans le lit du cours d'eau, prendre contact avec le service chargé de la police de l'eau. Un avis ou une autorisation évite souvent une sanction...

### ⇒ **Quelles sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux d'entretien ?**

*Certains travaux en rivière sont susceptibles de porter préjudice à la faune aquatique ou terrestre . Aussi, ils seront effectués de préférence en dehors de la période de reproduction des poissons (variable selon les espèces.). Les périodes de travaux dépendent également des périodes de reproduction des autres animaux vivant en lien plus ou moins étroit avec la ripisylve, mais aussi de l'occupation agricole des sols riverains et des niveaux d'eaux dans la rivière. Les plantations d'arbres ou d'arbustes reprendront si elles sont réalisées en automne ou au printemps, et le bouturage au printemps.*

**Dans tous les cas, prévenir les accidents en s'équipant de vêtements de sécurité et en se faisant vacciner contre la leptospirose.**

### ⇒ **La rivière est obstruée, que puis-je faire ?**

*Un arbre mal géré, en tombant dans le lit de la rivière peut constituer un obstacle (appelé **EMBÂCLE** ou **ENCOMBRE**) à l'écoulement de l'eau en favorisant l'accumulation des végétaux et autres débris flottants (voir photo ci-contre). Les propositions de gestion des embâcles si-après ne constituent pas une règle absolue. Une analyse au cas par cas en fonction de leurs localisation sur la rivière et du gabarit de la rivière est indispensable. Dans tous les cas, une intervention rapide est préférable.*



#### **Quand laisser l'embâcle ?**

■ S'il est bien dans le lit du cours d'eau:

- il joue un rôle de seuil qui peut atténuer l'érosion excessive du fond du lit.
- et si l'inondation qu'il provoque en amont n'entraîne pas de dommages (prairies humides, forêts,...), il peut momentanément limiter les crues en aval.

■ S'il est orienté dans le sens du courant contre la berge :

- en l'absence d'abris, il constitue les seules caches pour la faune piscicole et les larves d'insectes.
- il peut contribuer à la protection des berges à une forte érosion.

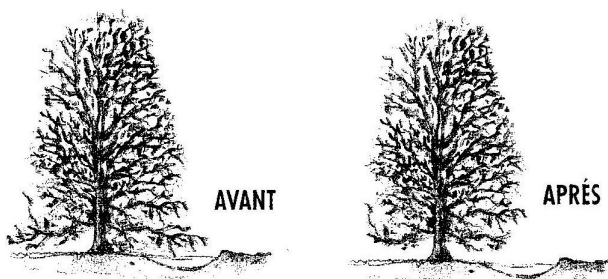
### Quand éliminer l'embâcle ?

- S'il constitue un barrage fixe susceptible de rompre et d'aggraver une crue à aval.
- Si sa constitution met en péril un ouvrage (habitation, pont, seuil,...)
- Si l'embâcle gêne l'écoulement des eaux et provoque désordres (bouchons de vase à l'amont, atterrissement à l'aval, érosion significative de la berge, obstacle au déplacement du poisson, voir inondation d'une terre cultivée...).

## ► Comment et quels arbres faut-il couper ?

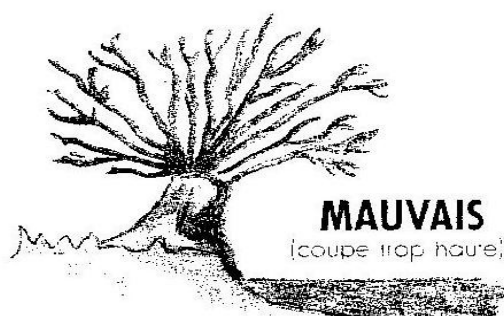
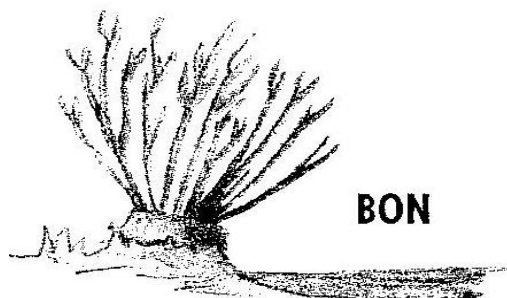
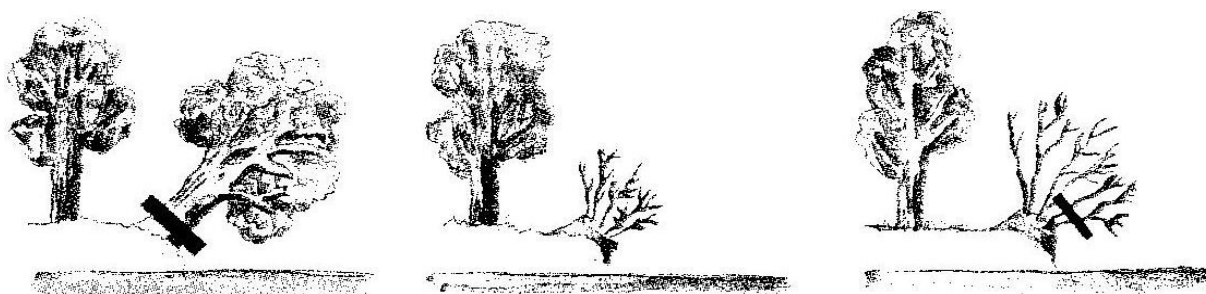
### ● Il faut :

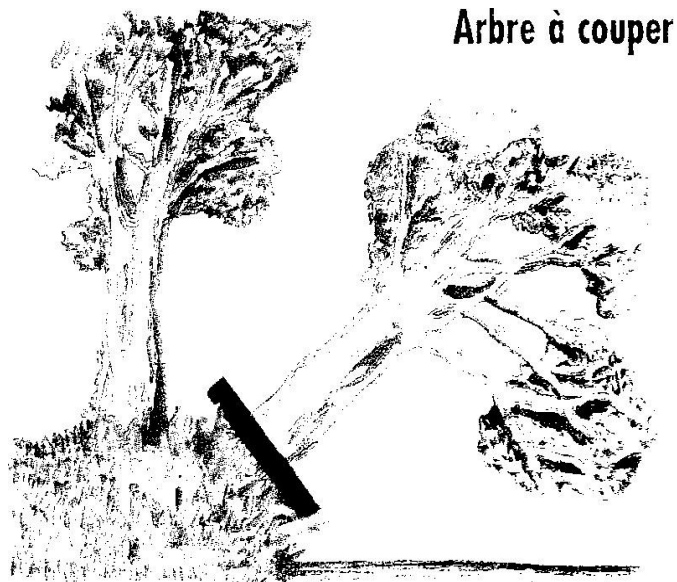
Conservier les jeunes arbres et assurer la présence de plusieurs générations pour pérenniser la stabilité des berges.  
Favoriser la diversité des espèces et des âges.  
Conservier les arbres sains.



**Les branches basses** ne devront être que **ponctuellement** élaguées (pour un usage particulier type pêche, passage canoë-kayaks...). Elles peuvent être en effet utiles aux insectes aquatiques, aux poissons ainsi qu'à certains oiseaux.

**Repécer**, c'est-à-dire éliminer une partie des brins qui ont repoussé en trop grand nombre sur une souche et qui l'affaiblissent. Favoriser les tiges hautes.





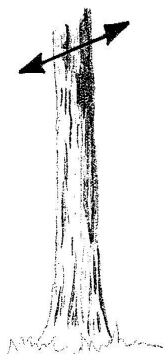
Couper uniquement les arbres morts ou trop penchés qui menacent la stabilité des berges. Les conserver lorsqu'ils sont suffisamment en retrait des berges, en veillant à l'équilibre global de la souche.

### ● Comment tailler un saule têtard ?

←→ Bon

←- - - - -→ Mauvais

Faire des coupes en biais en limite des boules de cicatrisation des coupes précédentes car elles contiennent les réserves de l'arbre.  
**Chez un sujet déjà conformé en têtard, couper les branches au ras du tronc sans toucher aux cicatrisations de la coupe précédente.**



On peut créer un saule têtard lorsque le sujet atteint un diamètre de 25 cm environ en le coupant à 1,50/2m du sol.

### ● Il ne faut pas :

couper tous les arbres,

car l'alternance des zones d'ombres et des zones de lumière empêche un développement trop important de la végétation herbacée dans le lit du cours d'eau lents en particulier (cas sur photo ci-dessous). L'ombrage limite le réchauffement et l'eutrophisation. Il peut en outre favoriser le développement de la faune lucifuge.



**Les déchets végétaux issus des ces coupes seront évacués des zones inondables pour ne pas être emporté par la crue.**

## ► Les espèces non désirables



Ces plantes proviennent pour la plupart d'un autre continent. Elles ont été introduites volontairement ou non (nettoyage d'un aquarium par exemple) dans un étang ou dans une rivière et se sont propagées jusqu'à coloniser, à la faveur de notre climat doux et humide, toutes les rivières d'un bassin versant. De par leur grande capacité à se multiplier, ces plantes envahissent les bords des cours d'eau (cas de la Renouée du Japon) ou le lit du cours d'eau (cas de la Jussie) et finissent par prendre la place des espèces locales qui ne jouent alors plus leur rôle de protection de berge, d'ombrage, de cache à poissons... On ne leur connaît pas de prédateurs ni de parasites. Les opérations de lutte (arrachage, évacuation, personnel,...) sont très coûteuses et s'effectuent de manière permanente puisqu'on ne peut éradiquer la plante.

⇒ **A quoi ressemblent-elles ?**



La Jussie : dans le marais de Bordeaux, elle n'occupait que quelques m<sup>2</sup> en 1993, elle en était à 130 Ha en



La renouée, fréquemment rencontrée dans notre département.

⇒ Que faire si vous les rencontrez ?

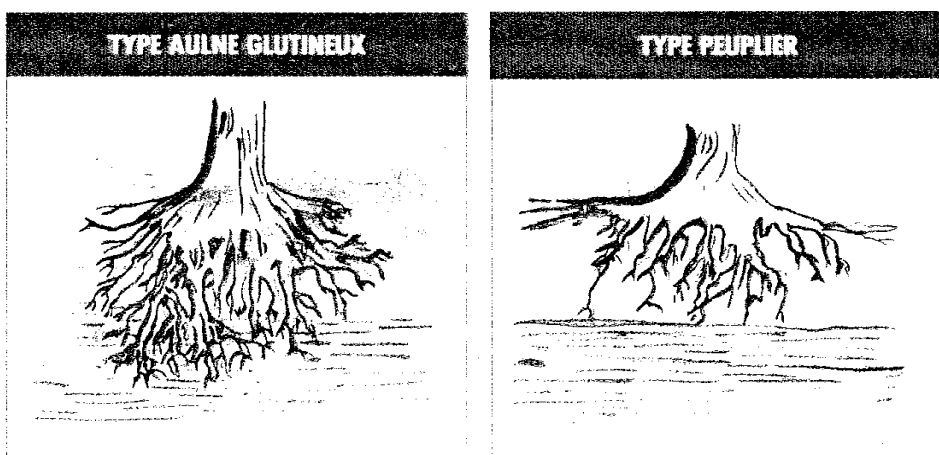
■ Si leur nombre est limité à quelques pieds épars, conserver absolument le sous-bois que forment les espèces locales (aulnes, frênes, ...). Le dégagement de ce sous-bois favoriserait leur développement.

■ En les coupant régulièrement, les racines de la renouée s'épuiserait au bout de 4 à 5 ans. Afin qu'elle ne se disséminent pas, le produit des coupes sera impérativement brûlé.

■ Si elles deviennent envahissante. Il convient alors de réfléchir à la nécessité d'intervenir et des moyens à mettre en œuvre.

## ● Les peupliers et résineux de culture

D'une manière général, ces espèces n'ont leur place que dans une ripisylve naturel. Les peupleraies et les cultures de conifère doivent être plantées à une distance raisonnable (10m minimum) de la berge.



Exemples de types d'enracinements.

⇒ Pourquoi ?

■ Ils possèdent un système racinaire large et superficiel dit « traçant » qui les rend peu stables par exemple face au vent. Leur chute est souvent à l'origine de forte dégradation des berges.

■ Leurs feuilles ou aiguilles se décomposent difficilement dans l'eau car elles contiennent des toxines que ne supportent pas les organismes qui dégradent les feuilles.

**SOURCE :** « *Plaquette d'information du Conseil Général de la Nièvre.* »